

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

| | |
|--------------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 43 |
| Présents | 34 |
| Représentés | 7 |
| Absents | 2 |

| | |
|--------------|----|
| Votes | |
| Pour | 41 |
| Contre | |
| Abstention | |
| N.P.P.V | |

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

Conseil Municipal

Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté-e-s :

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie (à compter DÉL 23.112) donne mandat à M.COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine

Étaient absents :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

Mme SASU Hancès

OBJET

Convention relative à l'accueil des professionnels de la CAF et de leurs allocataires au Centre Espace LANGEVIN et la ville de Choisy-le-Roi

Site de référence : www.choisy-le-roi.fr
094-219400223-20231127-DEL-23-123-DE
Classe de référence : www.choisy-le-roi.fr
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Approbation de la convention de mise à disposition d'un bureau pour la mise en place d'une permanence de la CAF au sein du centre social Espace LANGEVIN

Le Maire informe le conseil municipal que la CAF et le Centre Social Espace Langevin conviennent de l'intérêt de mettre en place à l'espace Langevin une partie de l'offre de service pour les familles délivrée par la CAF.

C'est dans ce cadre qu'une convention de mise à disposition de locaux entre la ville et le CAF du val de Marne est soumise à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date 24 novembre 2010 approuvant l'adhésion de l'Espace LANGEVIN à la fédération des centres sociaux,

Vu l'avis de la commission Vie éducative-Enfance-Petite enfance-centres sociaux - Sports-Jeunesse - Action sociale-Handicap-Hygiène santé du 19 octobre 2023,

Considérant la volonté de la ville de soutenir le développement des permanences d'accompagnement social,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve la convention entre la ville et la CAF fixant les obligations respectives des parties pour la mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 3 ans d'une salle au sein du centre social Espace LANGEVIN.

Article 2 – Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 20 novembre 2023

Certifié exécutoire,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-123-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023